SYNDICAT MIXTE NORMAND'INNOV

Date	22.03.2023		
Délibération	2023-42	Folio n°	
Nature	7.1		

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL, DES DECISIONS ET DES ARRETES DE LA PRESIDENTE

Syndicat Mixte Normand'Innov

Siège Social

Flers Agglo 41 Rue de la Boule – CS 149 - 61103 FLERS CEDEX Tel : 02.33.98.44.55 – Fax : 02.33.64.38.66

SEANCE N° 08 DU 22.03.2023

4 questions numérotées 2023-42 à 2023-45

DELIBERATION

BUDGET PRIMITIF 2023 RESULTATS 2022 REPRISES ANTICIPEES

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Syndical, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni dans les Locaux du Centre d'Essais Dynamiques 2 – Zone de Normand'Innov – 61100 CALIGNY, sous la présidence de Sophie GAUGAIN – Présidente du Syndicat Mixte.

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

Conseillers titulaires: Sophie GAUGAIN (RN) - Catherine MEUNIER (RN) - Julie BARENTON-GUILLAS

(RN) – Laurent BEAUVAIS (RN) – Jérôme NURY (CD) – Alain LANGE (CD) – Lori HELLOCO (CD) – Yves GOASDOUE (FA) – Jacques FORTIS (FA) – Gilles

RABACHE (FA)

Conseillers suppléants: Bertrand DENIAUD (RN) - Aristide OLIVIER (RN) - Thierry LIGER (RN) - Jean

DELALANDRE (RN) – Sylvie THIEULENT (CD) – Marie-Françoise FROUEL (CD) – José COLLADO (CD) – Michel DUMAINE (FA) – Jérémy PREVOST (FA) –

Béatrice GUYOT (FA)

Tous présents, à l'exception de :

Titulaire absent	Suppléante présente	Questions
Jacques FORTIS	Béatrice GUYOT	Ensemble de la séance

 Procurations :
 Mandant
 Mandataire
 Questions

 Jérôme NURY
 Catherine MEUNIER
 Ensemble de la séance

Excusé : /

Absents: Julie BARENTON-GUILLAS et Alain LANGE

EFFECTIF

En exercice : 10

Quorum : 6

Questions	Présents	Votants
2023-42 à 2023-45	7	8

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
16.03.2023	10 H 10	Lori HELLOCO	12 H 15	24.03.2023	24.03.2023

RAPPORT

Présenté par Sophie GAUGAIN Présidente

Syndicat I		N°	Date	Q	uestion
CONSEIL	Séance	08	22.03.2023	N° d'ordre	N° délibération
SYNDICAL	Seance	00	22.03.2023	1	2023-42

OBJET

BUDGET PRIMITIF 2023 - RESULTATS 2022 - REPRISES ANTICIPEES

AA/YZ/EA

Chers Collègues,

L'article L 2311-5 $-4^{\text{ème}}$ alinéa - du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que :

« entre la date limite de mandatement fixée au troisième alinéa de l'article L 1612-11 et la date limite de vote des taux des impositions locales prévue à l'article 1639 A du code général des impôts, le conseil municipal peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte administratif, reporter de manière anticipée au budget le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ou, le cas échéant, l'excédent de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation ».

Dans le cadre du vote du Budget Primitif 2023, il vous est ainsi proposé d'opérer la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2022 qui se présentent comme suit :

RESULTATS 2022

BUDGET GENERAL	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	1.047.244,36 €
RECETTES DE L'ANNEE	463.820,40€
DEPENSES DE L'ANNEE	- 255.606,67 €
RESULTAT DE CLOTURE	1.255.458,09 €
NESULTAT DE CLUTUNE	1.255.456,09 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	7.406.901,18 €
RECETTES DE L'ANNEE	10.763.285,10 €
DEPENSES DE L'ANNEE	- 16.285.511,51 €
RESULTAT DE CLOTURE	1.884.674,77 €

SYNDICAT MIXTE NORMAND'INNOV

	Date	22.03.2023	
ī	Délibération	2023-42	Folio n°
	Nature	7.1	

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL, DES DECISIONS ET DES ARRETES DE LA PRESIDENTE

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR:

1 - REPRENDRE la somme de 1.884.674,77 € au c/001R solde d'exécution de la

section d'investissement.

2 – INSCRIRE la somme de 1.255.458,09 € au c/002R Résultat de fonctionnement

reporté.

3 - DECIDER la reprise par anticipation des résultats 2022 telle que décrite

ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Pour la Présidente Sophie GAUGAIN

Le 1er Vice-Président

Yves GOASDOUE

Réception par le préfet : 24/03/2023 Publication : 24/03/2023